

*Privilège—M. Taylor*

Le député a parlé des communiqués qui sont émis, mais je prétends qu'en réalité, il veut parler d'une certaine censure de la presse et qu'il prive ses électeurs d'un autre point de vue émanant d'Ottawa qui est différent de celui que leur communicant leur représentant à la Chambre.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais parler de l'importante question de privilège soulevée par mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor). Pour commencer mes remarques, qui seront brèves, je voudrais dire combien je regrette que le porte-parole du gouvernement, le secrétaire parlementaire, ait traité de façon aussi cavalière une question qui touche au fondement même des privilèges des députés.

Soit dit en passant, je trouve qu'il est grave, mais pas surprenant de la part d'un libéral, qu'il trouve étrange qu'un chef de parti, dans un régime parlementaire, soit à la Chambre à quatre heures de l'après-midi. Aujourd'hui, comme lorsque nous étions au pouvoir, nous considérons qu'il est du devoir des chefs des partis de l'opposition et du premier ministre d'assister aux travaux de la Chambre des communes, de participer aux débats de cette institution, de la respecter et non pas de la considérer comme un endroit où personne n'est tenu d'aller.

Permettez-moi d'aborder une question importante. Le secrétaire parlementaire, s'exprimant au nom du gouvernement, a déclaré que les ministres avaient depuis bien longtemps l'habitude d'employer à des fins de politique partisane leur personnel soustrait aux dispositions de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il sait manifestement de quoi il parle. Il est beaucoup plus au courant des aspects de cette coutume que nous ne le sommes à la Chambre. A mon avis, surtout pour s'assurer que les deniers publics sont dépensés à des fins publiques et non pas seulement aux fins du Parti libéral, nous trouverions utile que l'on dépose sur la table de la Chambre un exposé complet de cette coutume qui, comme le prétend le député, est si bien connue. Si on emploie régulièrement aux frais de l'État du personnel exclu pour promouvoir les intérêts partisans du Parti libéral du Canada, comme le secrétaire parlementaire vient de le dire, il importe que la Chambre des communes et les Canadiens soient instruits de cette coutume et sachent jusqu'à quel point l'argent des contribuables canadiens finance les activités politiques du Parti libéral du Canada.

J'en viens maintenant à une autre question de dépenses qu'a soulevée le député de Bow River. Elle revêt une certaine importance et vise à déterminer qui doit assumer les frais supplémentaires d'un soi-disant jumeau lorsque ledit jumeau se rend dans une autre circonscription. Comme l'a dit le député de Bow River, si le député paye lui-même, ou si le parti libéral du Canada paye, tout va bien, mais si ces coûts sont à la charge du trésor public, si on subventionne à même le trésor public les dépenses engagées personnellement par un député libéral pour la circonscription jumelée, il s'agit alors là d'une extension de la pratique des subventions à des fins partisans libérales à même le trésor public du Canada. L'extension de ce

principe devrait être connue. L'existence de cette subvention et son importance devraient être bien connues et consignées au compte rendu de la Chambre.

Il ne s'agit pas d'une dépense autorisée par le Parlement comme le sont les budgets des bureaux de recherches de tous les partis. Il ne s'agit pas d'une dépense autorisée comme le sont certaines dépenses des chefs des différents partis. Il s'agit d'une nouvelle dépense et d'une nouvelle pratique; il s'agit d'une subvention faite à des fins nettement partisans. Si cela se produit, la Chambre des communes et le peuple canadien, c'est-à-dire ceux qui paient la note, ont le droit de savoir que cela se produit. Ils ont le droit de connaître les dépenses que cela représente. Comme c'est une dépense non autorisée, c'est peut-être bien, comme le laisse entendre le député de Bow River, une atteinte aux privilèges des députés à la Chambre.

Toutefois, la question beaucoup plus importante qui se pose en l'espèce, madame le Président, a trait aux documents confidentiels que des électeurs remettent à leur député. Le député de Bow River représente, entre autres, une collectivité vivant dans un parc national qui entretient des relations suivies et confidentielles avec le ministère de l'Environnement et notamment avec la direction administrative de Parcs Canada. Il représente des agriculteurs et beaucoup d'autres personnes qui, à cause de la nature même et de l'étendue des activités gouvernementales dans notre société, voient maintenant leurs affaires personnelles étroitement liées à l'activité et aux politiques du gouvernement du Canada. Ces citoyens ont le droit de savoir que leurs communications avec leur député, dont celui-ci fait part aux ministres, seront traitées confidentiellement et ne seront pas transmises à quelqu'un d'autre désigné par le ministre. Ils ont le droit de compter que le caractère confidentiel de leurs communications avec leur député et, par son entremise, avec le gouvernement du Canada, ne sera pas enfreint.

Nous n'avons aucune garantie à ce sujet pour le moment. En réalité, nous avons l'impression que ce jumelage a peut-être été organisé dans le but de faire intervenir des gens qui n'ont pas été élus par les électeurs de l'Ouest, par ceux de Bow River en l'occurrence, dans les affaires du député de cette circonscription, et qu'il s'agit par conséquent d'une manœuvre. Il se pourrait très bien qu'un ministre de la Couronne transmette à un autre député des renseignements confidentiels qui lui ont été donnés par un électeur ou par le député de Bow River, ce qui porterait gravement atteinte aux privilèges de la Chambre; le député de Bow River a donc raison de soulever la question. Cette affaire me préoccupe beaucoup, madame le Président.

Le jumelage est une nouveauté; cela ne s'était jamais vu. C'est peut-être la première fois qu'un gouvernement n'a aucun représentant dans trois des provinces du pays et dans ses deux territoires. Cette situation va certainement poser des problèmes extrêmement compliqués. La question mérite d'être étudiée plus sérieusement que ne l'a fait le secrétaire parlementaire.